

ACTION URGENTE

NIGER. LES MILITANTS DE PREMIER PLAN QUI CROUPISSENT EN PRISON DOIVENT ÊTRE LIBÉRÉS

Les militants Maikoul Zodi, Halidou Mounkaila et Moudi Moussa croupissent en prison depuis plus de cinq mois pour avoir organisé une manifestation le 15 mars réclamant l'ouverture d'une enquête sur des allégations de détournement de fonds publics. Le 6 août, ces trois militants ont été libérés sous caution, celle-ci étant d'un montant de 5 millions de francs CFA chacun (environ 9 021 dollars américains), mais le parquet a réussi à faire appel de cette décision le jour même. Ils sont toujours maintenus en détention. Ce sont des prisonniers d'opinion et, à ce titre, ils doivent être libérés immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

M. Marou Amadou
Ministre de la Justice
Boulevard du Djermaganda BP 466
Niamey, Niger
Courriel : marou_amadou2000@yahoo.fr
Fax : +227 20 72 37 77

Monsieur le Ministre,

J'ai appris avec préoccupation que cela fait plus de cinq mois que les militants Maikoul Zodi, Halidou Mounkaila et Moudi Moussa sont maintenus arbitrairement en détention provisoire suite à leur arrestation le 15 mars lors d'une manifestation qu'ils avaient organisée à Niamey, la capitale du Niger, pour réclamer l'ouverture d'une enquête sur les allégations de détournements de fonds par le ministère de la Défense. Leur demande de libération provisoire a été rejetée trois fois, la dernière datant du 6 août lorsque la décision du tribunal de les libérer sous caution, d'un montant de 5 millions de francs CFA chacun (environ 9 021 de dollars américains), a fait l'objet d'un appel de la part du parquet.

Maikoul Zodi est détenu à la prison d'Ouallam (à 100 kilomètres de Niamey), Halidou Mounkaila au camp pénal de Dey Keyna, (à 111 kilomètres de Niamey) et Moudi Moussa à la prison de Kollo (à 35 kilomètres de Niamey).

Amnesty International estime que les accusations portées contre les militants concernant la complicité dans la dégradation de biens publics, l'incendie volontaire et l'homicide involontaire, sont forgées de toutes pièces dans le but de saper l'exercice pacifique de leurs droits humains et leur lutte en faveur de l'obligation de rendre des comptes.

À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment :

- **que Maikoul Zodi, Halidou Mounkaila et Moudi Moussa soient libérés immédiatement ;**
- **qu'ils puissent, dans l'attente de leur libération définitive, entrer en contact rapidement, régulièrement et sans restriction avec leur famille et l'avocat de leur choix. Si les visites au parloir sont restreintes en raison des mesures de prévention du COVID-19, elles doivent être remplacées par d'autres moyens de communication : téléphone, courriel ou appel vidéo, par exemple ;**
- **de mettre fin à toute pratique de harcèlement, d'intimidation ou d'attaques visant les membres de la société civile ;**
- **de mener une investigation indépendante, impartiale, approfondie et efficace sur les personnes mortes lors de la manifestation du 15 mars, afin de traduire les responsables présumés en justice, en respectant pleinement le droit à un procès équitable.**

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 13 mars, un communiqué du Conseil des ministres du Niger a été rendu public, concernant les mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus COVID-19, dont une interdiction de tous les regroupements susceptibles de rassembler au moins 1 000 personnes. Une manifestation avait déjà été prévue le 15 mars, à Niamey et dans d'autres villes, organisée par la société civile pour réclamer la tenue d'une enquête sur les allégations de détournement de fonds révélés par un audit du ministère de la Défense. Les organisateurs ont décidé de maintenir la manifestation malgré l'interdiction. À l'aube du 15 mars, les forces de sécurité ont bloqué toutes les routes menant au site où devait se tenir la manifestation, la place de la Concertation à Niamey. Au moins trois personnes sont mortes lorsque les forces de sécurité ont dispersé avec violence le rassemblement, au moyen de gaz lacrymogène. Des dégâts importants ont été constatés : plusieurs magasins ont pris feu près du marché de Tagabati. Des leaders de la société civile ont ensuite été arrêtés.

Le 30 avril, Sani Chekaraou, président de l'association des grossistes de Niamey, a été libéré sous caution aux côtés de Moussa Tchangari et d'Habibou Soumaila. Il avait aussi été arrêté le 16 mars et inculpé d'agression sur des membres du personnel du marché. Deux autres militants, Karim Tanko et Seyni Djibo, au nom desquels nous avons déjà publié [l'action urgente](#) du 25 mars, ont été libérés sous caution le 19 mars.

Le 24 mai, le militant Seyni Djibo est décédé dans un accident de pirogue (chavirement) sur le fleuve Niger.

Depuis le début de l'année, Amnesty International a recensé 27 arrestations de militant-e-s, de syndicalistes, de journalistes et de dissident-e-s au Niger, dont 17 sont des militant-e-s anti-corruption qui ont dénoncé les allégations impliquant le ministère de la Défense.

Samira Sabou, journaliste et présidente de l'association des blogueurs du Niger, a été libérée de la prison de Niamey le 28 juillet, après qu'un juge a classé sans suites la procédure engagée contre elle pour diffamation. Elle était détenue arbitrairement depuis 48 jours dans l'attente de son procès, à la suite d'une plainte pour diffamation déposée contre elle par le fils du président en raison d'un commentaire d'un utilisateur de Facebook citant le nom de ce dernier sous une publication de Samira Sabou sur le réseau social. Cette publication du 26 mai portait sur des allégations de corruption lors d'achats de matériel militaire.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Français
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 6 septembre 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Moudi Moussa, Maikoul Zodi, Halidou Mounkaila, Habibou Soumaila, Moussa Tchangari (il/ ils)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR4322822020FRENCH.pdf>